

Annexe 1

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2021

I- Description du service

A- Caractéristiques techniques

Le service de production et de distribution d'eau potable de Bernay est constitué des installations suivantes, qui desservent **67,163 km** de canalisations d'Adduction Eau Potable :

- Le **captage des Bruyères** situé sur la commune de Bernay, équipé de trois pompes de 85 m³/h. C'est cette ressource qui alimente l'usine de production ;



- **Deux forages de substitution « F1 » et « F2 »**. Ces forages peuvent également alimenter le réseau, mais ils ne doivent être sollicités qu'en secours. Ces forages sont équipés de pompes de 50 m³/h.



L'eau issue du **captage des Bruyères** est traitée par l'usine des Bruyères. Le traitement consiste en une ultrafiltration, à l'aide de deux skids de 12 modules, suivi d'une chloration. La capacité de l'usine est de 2 800 m³/jour.



L'eau issue des **forages de substitution** n'est pas traitée par l'usine lorsqu'ils sont sollicités.

Une **bâche** de 60 m³ assure le **stockage de l'eau** issue de l'usine. Deux groupes de surpression assurent par la suite le refoulement de l'eau vers les réservoirs Roger Gallet et du Mascrier.

Les eaux de lavage des filtres de l'usine sont quant à elles rejetées en rivière.

Enfin, le service dispose de **deux réservoirs** :

- le réservoir Roger Gallet situé sur le quartier du Stade d'une capacité de 1 000 m³ ;
- le réservoir semi-enterré du « Mascrier » qui a une capacité de 800 m³ et qui dessert d'une part gravitairement le centre-ville et d'autre part, par surpression, le quartier du Bourg-Lecomte et la commune de Menneval (qui dispose d'un réservoir de 350 m³).

	PRODUCTION	BESOIN JOURNALIER EN POINTE
Roger Gallet 1 000 m ³	700 à 750 m ³ /j	825 m ³ /j
Le Mascrier 2 x 400 m ³	2 000 à 2 200 m ³ /j	2 800 m ³ /j

B- Territoire desservi

Ces ouvrages de production d'eau de la commune de Bernay alimentent également la commune de Menneval. Une convention de vente d'eau lie les deux communes.

La distribution d'eau potable sur la Ville de Bernay est assurée par la Ville en régie et par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Charentonne pour les secteurs de la Carentonne, Malouve, Pilette, Bourg-Lecomte, la Broutinière, la Conardière, Bouffey, Butte Madame, Bosc, Bas Bouffey, Mont Rose et les Bruges

Le service de l'eau de Bernay est exploité en régie municipale dotée d'un budget annexe, sans personnalité morale. Elle a confié l'exploitation de l'usine d'ultrafiltration à un prestataire extérieur, VEOLIA, le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans.

Le SAEP de la Charentonne a quant à lui conclu avec la société Véolia Eau, une concession de service public d'eau potable rendue exécutoire le 25 octobre 2019.

La Ville de Bernay a instauré un tarif unique de l'eau sur l'ensemble de son territoire communal, comprenant donc les secteurs desservis par le SAEP de la Charentonne

II- La protection de la ressource : le captage classé comme « prioritaire »

Le captage des Bruyères situé sur la commune de Bernay, est sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Bernay.

Créé en 1975, ce puits est à une profondeur de 8 mètres.

En 2021, d'un point de vue qualitatif au niveau des eaux brutes au sein du captage des Bruyères, il a été relevé la présence de :

- Nitrates : les eaux pompées dans la nappe souterraine présentent une concentration proche du seuil d'action renforcé qui est de 40 mg/l.
- Produits phytosanitaires : au cours du suivi 2021, 51 molécules ont été détectées contre 29 en 2020, 49 en 2019 et 53 en 2018.

En 2021, trois molécules ont provoqué un dépassement de la limite réglementaire (0,1µg/l fixée pour chaque substance de pesticide) dans les eaux brutes (non traitées).

Il s'agit des : Métolachlore ESA et Métolachlore NOA 413173, métabolite ou molécule de dégradation du Métolachlore puis le Flufénacet ESA, métabolite du Flufénacet.

Les dépassements enregistrés concernent uniquement des molécules d'herbicide.

Ce captage a été classé prioritaire en 2013 par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ainsi que l'Agence Régionale de Santé, au titre du Grenelle de l'environnement.

Une démarche de protection de l'Aire d'Alimentation a été entreprise depuis, en vue de créer une Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation de Captage.

L'un des enjeux du Grenelle de l'Environnement étant d'élaborer une stratégie pour protéger la ressource en eau, une démarche dite « démarche BAC » (Bassin d'Alimentation de Captage) est menée par la Ville de Bernay en s'appuyant sur un animateur BAC mutualisé avec le SAEP3R.

Cette démarche BAC a pour but dans un premier temps de faire un état des lieux des risques de pollution sur le territoire (agricole, urbaine, industrielle, domestique, ...) puis de proposer un programme d'actions visant à reconquérir la qualité de l'eau.

En 2021, la ville de Bernay a établi plusieurs grands axes en vue de la protection de la ressource en eaux pour les abonnés bernayens et mennevalais. Ce groupe de travail a également statué sur des objectifs de qualité d'eau en 2024 puis 2030 qui vise à ne plus avoir de dépassements de produits phytosanitaires dans les eaux brutes.

Lors de l'hiver 2021/2022, la ville de Bernay a co-construit un programme d'action agricole avec l'ensemble des exploitants agricoles volontaires présents sur le territoire de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage. Ce programme d'action agricole est en cours de consultation auprès des différents opérateurs agricoles, services de l'Etat, etc...

Un arrêté préfectoral statuera sur l'application de ce programme agricole pour les exploitants agricoles volontaires sur l'aire d'alimentation du captage pendant une période de 3 ans.

III- La qualité de la ressource

En termes de surveillance de la qualité de l'eau distribuée, deux types d'analyses sont réalisés :

- les analyses à la production ;
- les analyses en distribution.

La surveillance du chlore résiduel et du nitrate fait l'objet des tableaux de recueil ci-après :

Relevé des concentrations en nitrate – Analyse d'eau en Production – Année 2021

LIEUX DE PRELEVEMENTS	DATES DE PRELEVEMENT	CONCENTRATION en mg par litre
Mascrier	24/03/2021	35,5
	30/03/2021	35,2
	17/05/2021	28,1
	29/07/2021	32,8
	16/09/2021	30,8
	17/11/2021	32,0

(Seuil de potabilité (norme européenne) : 50 mg par litre)

Chlore résiduel – Analyse d'eau en Distribution – Année 2021

MOIS	TAUX DE CHLORATION en mg/l (mesuré sur différents sites du réseau)
JANVIER	0.61
FÉVRIER	0.74
MARS	0.61
AVRIL	0.31
MAI	
JUIN	
JUILLET	0.05
AOUT	0.56
SEPTEMBRE	0.60
OCTOBRE	0.18
NOVEMBRE	0.94
DECEMBRE	0.97

(Seuil de potabilité (norme européenne) : néant)

Le lavage de la bache de stockage d'eau potable de l'usine est réalisé annuellement conformément au Code de la Santé Publique.

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité		
2021	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité	
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées	
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation	
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation	
Nombre de prélèvements		34	Nombre d'analyses	34

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par les captages : LATERAL F1, LATERAL F2, LES BRUYERES. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par filtration (sans ajout de sels d'aluminium) puis désinfection.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « BERNAY (MAIRIE) » qui en a la responsabilité.

Votre réseau alimente 6000 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « BERNAY (MAIRIE) ».

Quelques conseils

TEMPÉRATURE
Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide. Par sécurité, un taux minimal de chlore est maintenu. Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer ce goût.

PLOMB
Après quelques jours d'absence, et dès plusieurs heures dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

ABSENCE
Si vous possédez un adoucisseur, veillez à l'entretenir régulièrement. Assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adouci pour la boisson et la cuisine.

ADOUCCISSEUR

Paramètres principaux de qualité de l'eau	Indicateur de qualité	Détail des résultats pour l'année 2021
BACTÉRIOLOGIE		
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	A	Nombre de contrôles : 24 Pourcentage de conformité : 100,00% Valeur Maxi : 0,00 UFC/100ml
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU		
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.	A	Nombre de contrôles : 34 Valeur Moyenne : 0,03 NFU Valeur Maxi : 1,04 NFU
NITRATES (EN NO3)		
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50mg/L.	A	Nombre de contrôles : 24 Valeur Moyenne : 34,16 mg/L Valeur Maxi : 39,30 mg/L
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS		
Environ 300 pesticides différents sont recherchés. Le maximum réglementaire est 0,5 µg/L pour le total des pesticides analysés (et 0,1 µg/L par substance individuelle). En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	A	Nombre de contrôles : 2 Valeur Moyenne : 0,05 µg/L Valeur Maxi : 0,07 µg/L
DURETÉ		
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire.		Nombre de contrôles : 5 Valeur Moyenne : 31,56 °f
Eau calcaire.		Valeur Maxi : 32,90 °f



Le contrôle sanitaire de l'eau potable est effectué par l'agence régionale de santé. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble de la zone concernée.

Retrouvez les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet www.eaupotable.sante.fr.

La ressource en eau est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais, ...) contribue à mieux la protéger.

UGE : BERNAY PRODUCTION

Code : 0253

Année : 2021

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : BERNAY (MAIRIE)

Adr : MAIRIE

27300 BERNAY

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
027000105	LES BRUYERES	ACT	1789	N	EC	21/12/1998	06/10/2010			40 %
027000106	LATERAL F1	ACT	793	N	EC	21/12/1998	06/10/2010			40 %
027000107	LATERAL F2	ACT	360	N	EC		06/10/2010			40 %
Indice consolidé /UGE										40,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
027000802	BERNAY MASCRIER	TTP	1800	5		15	
Total				5		15	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

UGE : BERNAY DISTRIBUTION

Code : 0081

Année : 2021

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : BERNAY (MAIRIE)

Adr : MAIRIE

27300 BERNAY

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
027000263	BERNAY CENTRE	UDI	6000	19		19	
Total				19		19	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

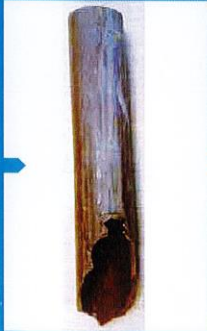
DÉMARCHE À MENER PAR LES COLLECTIVITÉS POUR ASSURER LA CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE VIS-À-VIS DU PARAMÈTRE CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE CVM

Nov. 2020

Le CVM

Substance cancérigène

Peut être émis par des canalisations en PVC posées avant 1980



Des concentrations dans l'eau plus importantes aux extrémités (antennes) des réseaux (secteurs à investiguer +++)

Un seuil à ne pas dépasser :

0,5 µg/L

Responsabilité de la collectivité

- ✓
BONNE CONNAISSANCE PATRIMONIALE
- ✓
AUTOSURVEILLANCE
 Surveiller en permanence la qualité de l'eau grâce à un programme de tests et d'analyses effectués en des points déterminés en fonction des dangers identifiés.
- ✓
EN CAS DE NON CONFORMITÉS
 - mettre en œuvre des actions correctives
 - informer les consommateurs, et, si besoin, restreindre les usages
 - informer l'ARS

OBJECTIF DE RESULTAT

Distribuer une eau conforme sur l'ensemble de votre réseau.

1

REPERER
L'ENSEMBLE DES
CANALISATIONS A RISQUE
SUR TOUT VOTRE TERRITOIRE

2

MENER DES
CAMPAGNES
D'ANALYSES
DE CVM DANS L'EAU DANS
LES SECTEURS IDENTIFIES
COMME A RISQUE

3

METTRE EN PLACE
DES ACTIONS
CORRECTIVES

Mesures correctives de court terme :

- Purges efficaces contrôlées (auto surveillance)
- Modifications hydrauliques

Mesures correctives de long terme :

- Remplacement des tronçons de canalisations à l'origine des non conformités en CVM

INFORMER L'ARS DU PLAN D'ACTION

(Diagnostic CVM, mesures de gestion)

DELAI MAXIMAL DE RETOUR A LA CONFORMITE

3 mois

si concentration maximale en CVM > 5µg/L

6 mois

si 2 < concentration moyenne en CVM < 5 µg/L

1 an

si 1 < concentration moyenne en CVM < 2 µg/L

2 ans

si 0,5 < concentration moyenne en CVM < 1 µg/L

DIAGNOSTIC CVM

Lancé seul ou dans le cadre d'un diagnostic global ou schéma directeur

FINANCEMENTS

(études, travaux)

- Agences de l'eau
- Conseils départementaux

Contrôle sanitaire 2021 prévisionnel - ressource et production

nom_LUGE	type INS	code INS	nom INS	commune du PSV	code PSV	nom PSV	type eau	RP	P1	P1+P2	paramètre(s) supplémentaire(s)	suivi renforcé
BERNAY PRODUCTION	CAP	105	LES BRUYERES	BERNAY	105	EXHAURE SOURCE DES BRUYÈRES	B	1				
BERNAY PRODUCTION	CAP	106	LATERAL F1	BERNAY	106	EXHAURE LATÉRAL F1	B	1				
BERNAY PRODUCTION	CAP	107	LATERAL F2	BERNAY	107	EXHAURE LATÉRAL F2	B	0				
BERNAY PRODUCTION	TTP	3994	BERNAY ROGER GALLET	BERNAY	3309	CHÂTEAU D'EAU ROGER GALLET	T2		2	1	BSR dans P1	mensuel : pesticides
BERNAY PRODUCTION	TTP	802	BERNAY PRODUCTION	BERNAY	1058	RESERVOIR DU MASCRIER	T2		3	2	BSR dans P1	

Contrôle sanitaire 2021 prévisionnel - distribution

nom UGE	code INS	nom INS	commune PSV	code PSV	nom PSV	type eau	D1	D1D2	paramètre(s) supplémentaire(s)
BERNAY DISTRIBUTION	263	BERNAY CENTRE	BERNAY	262	CENTRE VILLE	T	11	1	spores BSR dans D1
BERNAY DISTRIBUTION	3995	BERNAY SUD	BERNAY	3310	BERNAY SUD	T	10	1	spores BSR dans D1

IV- Les volumes produits et les volumes distribués

En 2021, le service de l'eau comptait **6 421 abonnés domestiques pour 11 000 habitants et 97 abonnés non domestiques** (Bâtiments Communaux à ½ tarif par délibération du conseil municipal de Bernay en date du 15/07/70) ce qui représente environ **25 000 factures émises** (y compris la mensualisation).

850 arrivées et 846 départs ont été constatés en 2021 contre **696 arrivées et 666 départs** en 2020.

En termes de **volumes distribués**, les volumes vendus et facturés aux abonnés domestiques et non domestiques sont les suivants :

	VOLUMES FACTURES	
	2020	2021
BERNAY	482 117	470 620
HAMEAUX <i>Achat d'eau – Convention Prix unique de l'eau</i>	74 020	57 825

Le prélèvement annuel en 2021 a été de 970 514 m³.

Les volumes produits en 2021 ont été de 838 956 m³ ; pour rappel en 2020, les volumes produits étaient de 870 726 m³.

Cette diminution s'explique par la réparation de différentes fuites sur le réseau de distribution.

V- LA GESTION PATRIMONIALE

La longueur totale du réseau est de **67,163 km** dont :

- 85 % en fonte ;
- 11 % en matériau plastique ;
- Pour 3 % du réseau, le matériau n'est pas connu.

Plus de 20% du réseau a plus de 70 ans (Source ARTELIA – juin 2015).

Il n'y a pas eu d'extension de réseau effectuée en 2021.

La Ville de Bernay dispose d'un plan du réseau d'eau potable qui a été mis à jour en fonction des extensions de réseau réalisés. Celui-ci localise les principaux ouvrages (de captage, de traitement, ...).

Il renseigne également les catégories d'ouvrage, les matériaux et les diamètres de canalisations. Les périodes de pose des tronçons sont connues à plus de 90 %.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable, pour 2021, est de **75 points sur 120**.

Interventions

En 2021, **231 interventions** (contrôle, réparation fuite,...) ont été réalisées dont :

- 40 pour fuites avant-compteur ;
- 21 pour fuites d'eau sur le réseau (11 fuites de canalisations et 10 fuites sur branchements)

L'ensemble de ces fuites déclarées en 2021 a été réparé en 2021.

Renouvellements réalisés

Réservoir du Mascrier :

- Renouvellement de l'analyseur de chlore
- Renouvellement du débitmètre « VILLE » en distribution
- Sécurisation du plancher dans la chambre de vannes

Usine de production :

- Remplacement des clapets des pompes de reprises Mascrier Roger Gallet
- Remplacement de vannes pneumatiques SKID
- Remplacement de raccords filtres d'ultrafiltration
- Remplacement d'un compresseur d'air

Réseau :

- Renouvellement de canalisation sur 532 ml en fonte DN 100 mm et des branchements dans la rue de Bretagne et rue Ile de France
- Renouvellement d'une vanne rue du Maréchal Foch
- Réparation d'une vanne carrefour rue Georges Clémenceau et rue de la Marne
- Renouvellement d'une vanne rue Georges Clémenceau
- Renouvellement d'une vanne carrefour Jean Bouin et Aristide Briand

Branchements :

- Renouvellement branchement rue de la Risle
- Renouvellement branchement 5 rue Molière
- Renouvellement branchement 14 rue Gambetta

- Renouvellement route d'Orbec
- Renouvellement branchement 12 avenue Kennedy
- Renouvellement branchement 9 rue du Docteur Lailier
- Renouvellement branchement rue de la Risle
- Renouvellement branchement 9 rue de Morsan

Le **taux moyen de renouvellement des réseaux** est le rapport entre le linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur du réseau de desserte, soit 0.80 % en 2021.

En ce qui concerne **les compteurs**, l'arrêté du 6 mars 2007 instaure l'obligation de contrôler périodiquement les compteurs d'eau froide ce qui a été fait en 2021 lors des relèves semestrielles effectuées.

120 compteurs ont été remplacés en 2021.

Travaux neufs réalisés

Les installations :

- Mise en place d'une clôture sur le périmètre rapproché du captage des Bruyères
- Mise en place d'un Bypass entre le refoulement des forages F1 et F2 et la cuve d'eau traitée de l'UF
- Mise en place de panneaux d'informations sur les dangers au niveau des clôtures des sites
- Pose d'un débitmètre sur les rejets de l'usine d'ultrafiltration
- Pose d'un poteau d'incendie allée Frédéric Malbranche

Réseau :

- Création d'une interconnexion de secours avec la SAEP de la Charentonne route de Broglie ; ce maillage pourra ainsi permettre d'amener environ 100 à 200 m³/j sur la zone de distribution du réservoir Roger Gallet lorsque la turbidité du forage des Bruyères sera trop élevée

Branchements et compteurs :

- Branchement neuf rue Albert Glatigny
- Déplacement de compteur 16 rue Gambetta
- Déplacement de compteur 1 rue Edith Piaf
- Déplacement de compteur 44 rue Leprévost de Beaumont
- Déplacement de compteur 10 rue de Champagne

VI- TARIFICATION ET RECETTES

Le service de l'eau est assujéti à la TVA.

Le principe de tarification comprend d'une part, les frais d'abonnement annuel (fixé par délibération du conseil municipal) correspondant à la location de compteur, son entretien et son renouvellement, d'autre part, un tarif unique au m³.

Diamètre compteur	Montant (HT) de l'abonnement annuel
Compteur de 15 mm	35.00 euros
Compteur de 20 mm	37.16 euros
Compteur de 25 mm	47.94 euros
Compteur de 30 mm	56.81 euros
Compteur de 40 mm	74.55 euros
Compteur de 60 mm	152.70 euros
Compteur de 80 mm	231.57 euros
Compteur de 100 mm	478.01 euros

Le tarif unique au m³ est révisé par délibération du conseil municipal ; en 2021, il est de **1.60 euros H.T.** sur Bernay (1.60 euros H.T. en 2020). Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

Au tarif de l'abonnement et du prix de l'eau, s'ajoutent les taxes et redevances perçues par d'autres organismes qui sont en 2021 :

- la redevance pollution d'origine domestique (lutte contre la pollution) qui s'élève à 0.38 € H.T. le m³ ;
- la redevance de prélèvement liée à la préservation de la ressource en eau qui s'élève à 0.066 € H.T. le m³ ;
- la taxe sur la valeur ajoutée qui est au taux réduit de 5.5 %.

La facture type basée sur une consommation de 120 m³ d'eau potable à Bernay au 1^{er} janvier 2022 est :

	Quantité en m ³	P.U. H.T	Montant en H.T
DISTRIBUTION DE L'EAU			
Abonnement			
Location de compteur - 15 mm			35,00
Consommation			
Consommation eau	120	1,6000	192,00
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			227,00 €
ORGANISMES PUBLICS			
Redevance			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'eau)	120	0,3800	45,6
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		0,0660	7,92
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			53,52 €
TOTAL HT DE LA FACTURE			280,52 €
TOTAL TTC DE LA FACTURE			295,95 €
Taux de TVA			5,50%
PRIX TTC DU M³			2,47 €

En termes de **recettes** pour le budget annexe de l'eau, cela représente en 2021 :

	Compte administratif 2021	Pour mémoire : compte administratif 2020
Vente d'eau aux abonnés :		
BERNAY	745 872,90	774 754,71
MENNEVAL et HAMEAUX	312 298,37	321 146,06
Travaux - branchements particuliers	283,47	6 713,41
Location de compteur	237 448,72	242 563,99
TOTAL	1 295 903,46	1 345 178,17

Les dispositions du décret 2012-1078 du 24/09/2012 relatif à la **facturation en cas de fuites** sur les canalisations d'eau potable après compteur précisent que ne sont pris en compte que les fuites de canalisation d'eau potable après compteur à l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage. La consommation d'eau constatée doit être supérieure au double de la moyenne des consommations sur les 3 dernières années.

Pour 2021, **16 dégrèvements** ont été accordés pour fuites de canalisation.

Le **taux d'impayés** sur les factures d'eau de l'année 2020, correspond au montant d'impayés en euros au titre de l'année 2020 tel que connu au 31 décembre 2021 divisé par le chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en euros au titre de l'année 2020.

Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	149 700,94 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	1 713 984,53 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	8,73 %

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2020 est de 8,73 %.

Pour rappel, le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019 était de 8,07 %.

Le détail de la **dette** est le suivant :

OBJET DE L'EMPRUNT OU DE LA DETTE		DUREE EN ANNEE	CAPITAL		ANNUITES	
			INITIAL	RESTANT	INTERETS	CAPITAL
CAISSE D EPARGNE						
TRAVAUX ET ETUDE DIVERSES	2014	15	185 000,00 €	107 916,75 €	2 682,50 €	12 333,32 €
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT						
TRAVAUX DIVERS	2008	20	240 000,00 €	81 000,00 €	4 333,72 €	12 000,00 €
TRAVAUX DIVERS	2011	15	600 000,00 €	249 226,66 €	13 203,48 €	45 716,36 €
CALYON						
TRAVAUX DIVERS	2005	20	285 000,00 €	57 000,00 €	0,00 €	14 250,00 €
SOCIETE GENERALE						
TRAVAUX DIVERS	2011	25	100 000,00 €	69 482,80 €	3 210,08 €	3 460,00 €
TOTAL				564 626,21 €	23 429,78 €	87 759,68 €

En termes de **durée d'extinction de la dette**, pour 2021, elle est de 1,06 année.

	2020	2021
Encours de la dette au 31/12/N	652 385,89	564 626,21
Epargne brute	243 043,57	533 986,47
Durée d'extinction de la dette (an)	2,68	1,06

VII- Indices de performance

Le **rendement** se calcule en faisant le rapport entre les volumes produits et les volumes consommés. L'objectif est de tendre vers un rendement de 100%.

Pour mémoire, les volumes consommés autorisés sont les volumes comptabilisés (facturés) + volumes consommateurs sans comptage (pompiers, ...) + volumes de service (purge réseau, curage réseau).

	VOLUMES PRODUITS m3*	VOLUMES CONSOMMES AUTORISES m3	VOLUMES VENDUS EN GROS	RENDEMENT
2020	870 726	483 737	102 129	67,28%
2021	838 956	472 240	110 515	69,46%

VOLUMES VENDUS EN GROS = Convention de vente et d'achat d'eau potable – Ville de Bernay / Commune de Menneval
*après retrait chloration

Pour ce qui est des **pertes en distribution**, elles sont constituées de :

- l'utilisation des poteaux d'incendie par les pompiers, par les karchers espaces verts, la consommation d'eau par les gens du voyage et les dégradations volontaires ;
- l'eau de service : entretien réseau (purge réseau, curage réseau) estimée à 1 000 m³/an ;
- les fuites d'eau sur le réseau (casse canalisations, branchement,...) ;
- les fuites après-compteur suite au changement des compteurs.

	VOLUMES PRODUITS m3*	VOLUMES COMPTABILISES m3	VOLUMES VENDUS EN GROS	PERTES m3
2020	870 726	482 117	102 129	286 480
2021	838 956	470 620	110 515	257 821

*après retrait chloration

L'**indice linéaire des volumes non comptés** est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Pour mémoire, en 2010, l'indice des volumes non comptés était de plus de 14. En 2021, il est de 10.52.

	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION (Volumes produits – Volumes vendus en gros) en m3	VOLUMES COMPTABILISES (facturés) en m3	INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES
2020	768 597	482 117	11,69
2021	728 441	470 620	10,52

$$ILP = \frac{\text{Volumés mis en distribution} - \text{Volumés comptabilisés}}{\text{longueur du réseau de desserte} \times 365}$$

En ce qui concerne l'indice linéaire de perte en réseau, il était de 14 en 2010. En 2021, il est amélioré par rapport au passé. Les pertes techniques sur le réseau restent une problématique-phare.

	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION m3	VOLUMES CONSOMMES AUTORISES m3	INDICE LINEAIRE DE PERTES m3/j/km
2020	768 597	483 737	11,62
2021	728 441	472 240	10,45

$$VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION = \text{Volumés produits} - \text{Volumés vendus en gros}$$

$$ILP = \frac{\text{Volumés mis en distribution} - \text{Volumés consommés autorisés}}{\text{longueur du réseau de desserte} \times 365}$$

Pour améliorer la valeur de l'indice linéaire de pertes, trois mesures préventives et correctives sont mises en œuvre :

- la recherche de fuites ; en 2022, la mise en place de débitmètres de sectorisation permettra de faciliter cette recherche ;
- les travaux de remplacement de canalisation ;
- le renouvellement des compteurs (meilleur comptage des consommations).

Les **interruptions de service non programmées** est un indicateur relatif au service rendu à l'utilisateur.

Il traduit sa capacité à assurer la continuité du service. Il s'agit du nombre de coupures d'eau, par milliers d'abonnés, pour lesquelles les abonnés n'ont pas été informés à l'avance.

Il est calculé en divisant le nombre de coupures non programmées par le nombre d'abonnés x 1 000.

En 2021, il s'élève à : 7 fuites / 6 421 abonnés x 1 000 = **1,09 coupures d'eau non programmées** par millier d'abonnés en 2021.

Enfin, le **taux de respect du délai maximal d'ouvertures des branchements** est de 100 % en 2021 et le **taux de réclamation** est quant à lui de 292 réclamations / 6421 abonnés x 1 000 soit 45,47 pour 1000 habitants.



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **BERNAY PRODUCTION**

exploitée par VEOLIA EAU CGE CONCHES



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

SOMMAIRE

- Rapp_UGE 1 : présentation des réseaux de distribution ;
- Rapp_UGE 2 : état de la protection des captages ;

Pôle santé-environnement

- Rapp_UGE 3 : statistique des analyses conformes aux limites de qualité sur les eaux prélevées au niveau des captages (CAP), points de mise en distribution (TTP) et en distribution (UDI). L'évaluation de la qualité de l'eau distribuée dans une unité de distribution prend en compte les résultats des analyses effectuées au point de mise en distribution (la fréquence des analyses effectuées sur eau brute étant beaucoup plus faible) et en distribution pour les paramètres représentatifs de l'ensemble de l'UDI (les paramètres dont les concentrations peuvent être influencées par la nature du réseau sont exclus de l'évaluation globale) ;
- Rapp_UGE 4 : statistique des résultats obtenus par paramètre avec les valeurs annuelles minimales, maximales, ainsi que la moyenne lorsque ce calcul est significatif. Concernant les pesticides, seules sont présentées les molécules mises en évidence régulièrement en 2020 dans le département de l'Eure et celles quantifiées dans l'un des ouvrages de cette unité de gestion ;
- Rapp_UGE 5 : dépassements des exigences de qualité pour les paramètres représentatifs de la zone de distribution ;
- Rapp_UGE 6 : résultats des analyses de chlorure de vinyle monomère effectuées en distribution et, le cas échéant, dépassements des exigences de qualité des paramètres influencés par la nature des canalisations en contact ;
- Rapp_UGE 7 : le cas échéant, résultats d'analyses effectuées en dehors du cadre du contrôle sanitaire, lors d'événements particuliers ;
- Rapp_UGE 8 : conclusion générale sur la qualité de l'eau distribuée sur cette unité de gestion.

Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité des eaux distribuées

Paramètres microbiologiques	entérocoques et Escherichia coli	La qualité bactériologique de l'eau est principalement évaluée par la recherche de germes témoins de contamination fécale : entérocoques et Escherichia coli. Leur mise en évidence, même en faible quantité, laisse suspecter la présence d'autres micro-organismes pathogènes pour l'homme.
Paramètres organoleptiques	aspect, couleur, odeur, saveur, turbidité	Ces paramètres sont appréciés directement par le consommateur qui assimile son ressenti à la qualité de l'eau consommée.
Paramètres physico-chimiques	pH	Ce paramètre mesure l'acidité ou l'alcalinité d'une eau. Dans l'eau potable, la valeur du pH résulte d'une relation complexe avec plusieurs autres paramètres (dioxyde de carbone, TH, TAC et température). Au pH dit d'équilibre (différent du pH neutre), l'eau n'est ni agressive, ni entartrante. Lorsque le pH est supérieur à 7,5, le potentiel de dissolution du plomb est plus faible.

titre hydrotimétrique	équilibre calco-carbonique	nitrates	ammonium	carbone organique total (COT)	aluminium	fluorures (fluor)
	Paramètres physico-chimiques	Substances indésirables			Substances indésirables	



Pôle santé-environnement

Le titre hydrotimétrique permet d'apprécier la dureté d'une eau. Il mesure la teneur en calcium et en magnésium en fonction de leur TH, les eaux peuvent être classées de la façon suivante :

- 0 : eau douce
- 1 : eau moyennement dure
- 2 : eau dure
- 3 : eau très dure

Une eau très dure peut engendrer des problèmes d'entartrage des installations et équipements. A l'inverse, une eau douce peut favoriser des phénomènes de corrosion.

Paramètres physico-chimiques	équilibre calco-carbonique	Il s'agit de l'équilibre entre le bicarbonate de calcium, le CO2 et le carbonate de calcium traduisant la propriété de l'eau à dissoudre ou précipiter les carbonates. Il est déterminé par le dosage des éléments majeurs de la balance ionique (TAC, calcium, magnésium, sodium, potassium, sulfates, chlorures, nitrates) et par la mesure in situ du pH et de la température dont il est dépendant. Cinq classes ont été définies pour l'exprimer : 0 : eau incrustante ; 1 : eau légèrement incrustante ; 2 : eau à l'équilibre ; 3 : eau légèrement agressive ; 4 : eau agressive. L'eau est conforme lorsqu'elle est à l'équilibre ou légèrement incrustante (valeurs 1 et 2).
Substances indésirables	nitrates	Les nitrates constituent le stade final d'oxydation de l'azote. C'est la transformation des nitrates en nitrites dans l'organisme qui présente un risque potentiel toxique. Ceux-ci peuvent être à l'origine d'une maladie appelée méthémoglobinémie chez les jeunes sujets. Les populations les plus sensibles sont donc les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois.
	ammonium	La présence de cet élément chimique dans les eaux prélevées peut être naturelle (réduction des nitrates sous l'action de bactéries ou de sables contenant du fer) ou peut être l'indice d'une pollution par des rejets d'origine humaine ou industrielle. Sa présence dans l'eau distribuée indique une dégradation de l'eau en cours de distribution (stagnation d'eau trop longue dans le réseau).
	carbone organique total (COT)	La mesure du COT fournit une indication directe de la charge organique d'une eau. Une teneur importante en COT peut traduire une contamination de la ressource, sans précision sur la nature de cette contamination. La présence de matière organique dans l'eau peut engendrer une prolifération de micro-organismes et la production de composés halogénés indésirables en réaction avec le chlore.
Substances indésirables	aluminium	Les sels d'aluminium peuvent être utilisés comme agents de coagulation dans un processus de traitement destiné à abattre la turbidité : sa présence en concentration élevée dans les eaux distribuées peut résulter d'un dysfonctionnement du traitement mis en oeuvre.
	fluorures (fluor)	Le fluor en concentration modérée peut avoir des effets bénéfiques sur la santé en terme de prévention de la carie dentaire. Au-dessus de 0,5 mg/L de fluor, aucun apport complémentaire ne doit être effectué.



Pôle santé-environnement

	perchlorates	Les perchlorates sont utilisés dans de nombreuses applications industrielles, en particulier dans les domaines militaires et de l'aérospatiale. Ils sont très solubles dans l'eau et peuvent se retrouver dans l'environnement à la suite de rejets industriels, ou dans certaines zones ayant fait l'objet de combats pendant les guerres mondiales. Au-delà de 4 µg/L de perchlorates, la consommation de l'eau par les nourrissons de moins de 6 mois est déconseillée.
Substances toxiques	trichloroéthylène et tétrachloroéthylène	Ce sont des composés de la famille des organo-halogénés volatils. Ces substances sont issues des activités humaines, industrielles ou urbaines. Leurs concentrations dans les eaux de surface sont limitées du fait de leur volatilité, tandis que dans les eaux souterraines, elles tendent à s'accumuler. Ces substances proviennent généralement de rejets d'effluents industriels infiltrés dans le sol, notamment des industries de nettoyage à sec et de nettoyage des pièces métalliques.
Pesticides	pesticides	Sur les 341 molécules différentes recherchées, 45 ont été mises en évidence au moins une fois en 2021 dans une eau prélevée dans le département de l'Eure.

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, le même exploitant et le même maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

--

Le Réseau

Communes alimentées :

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires:

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante. La date limite de régularisation a été fixée au 4 janvier 1997. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique étend cette obligation aux captages naturellement protégés, et permet aux sociétés privées de bénéficier d'une telle protection pour les captages antérieurs au 1er janvier 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage:

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été notifiés aux propriétaires, et que l'arrêté de D.U.P. a été annexé aux documents d'urbanisme (P.O.S., P.L.U.).

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'agence régionale de santé, prenez contact avec le service veille et sécurité sanitaire et environnementale de l'ARS, délégation territoriale de l'Eure.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE			
Nom	Type	Commune d'implantation	Date de délibération de la collectivité	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté de D.U.P.
LATERAL F1	FORAGE	BERNAY	21/12/1998	06/10/2010		
LATERAL F2	SOURCE	BERNAY		06/10/2010		
LES BRUYERES	SOURCE	BERNAY	21/12/1998	06/10/2010		

Nom de l'unité de gestion : BERNAY PRODUCTION

Année : 2021

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse prend en compte l'ensemble des paramètres analysés.

Les conformités bactériologiques et chimiques sont calculées par rapport au respect des limites de qualité.

NB: C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme par dérogation

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : LATERAL F2

	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	100 %	100 %	1

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
17/05/21	00153147	BERNAY	EXHAURE LATÉRAL F2	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Nom de l'unité de gestion : BERNAY PRODUCTION

Année : 2021

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : BERNAY MASCRIER

	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	100 %	100 %	15

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
20/01/21	00152024	BERNAY	RESERVOIR DU MASCRIER	S	C
20/01/21	00152048	BERNAY	RESERVOIR DU MASCRIER	C	C
16/02/21	00152315	BERNAY	RESERVOIR DU MASCRIER	S	C
24/03/21	00152580	BERNAY	RESERVOIR DU MASCRIER	C	C
24/03/21	00152619	BERNAY	RESERVOIR DU MASCRIER	S	C
28/04/21	00153028	BERNAY	RESERVOIR DU MASCRIER	S	C
17/05/21	00153107	BERNAY	RESERVOIR DU MASCRIER	S	C
17/06/21	00153383	BERNAY	RESERVOIR DU MASCRIER	S	C
29/07/21	00153954	BERNAY	RESERVOIR DU MASCRIER	C	C
19/08/21	00154060	BERNAY	RESERVOIR DU MASCRIER	S	C
16/09/21	00154531	BERNAY	RESERVOIR DU MASCRIER	C	C
21/10/21	00155034	BERNAY	RESERVOIR DU MASCRIER	S	C
17/11/21	00155101	BERNAY	RESERVOIR DU MASCRIER	C	C
17/11/21	00155246	BERNAY	RESERVOIR DU MASCRIER	S	C
15/12/21	00155683	BERNAY	RESERVOIR DU MASCRIER	S	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000107		LATERAL F2										CAP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	B	7,50	7,50	7,50	1					
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	0,47		0,47	1					
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B				1				20 000,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	3		3	1				10 000,00	
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		B	2		2	1					
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1					
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	0,01	0,01	0,01	1				4,00	
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	28	28	28	1				100,00	
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	B	0,78	0,78	0,78	1				10,00	
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTH'	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1					
PCLAT	PERCHLORATE	µg/L	B	0,36	0,36	0,36	1					
ATrz	ATRAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	0,02	0,02	0,02	1				2,00	
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
SMZ	SIMAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ISP	ISOPROTURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
BTZ	BENTAZONE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
PRPZ	PROPYZAMIDE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
DFF	DIFLUFÉNICANIL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	B	0,04	0,04	0,04	1				5,00	
OXAFU	FLUFÉNACET OXA	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ESAFU	FLUFENACET ESA	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00	
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	B	0,02	0,02	0,02	1				2,00	

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2021

000802		BERNAY MASCRIER									TTP	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	T2	7,20	7,31	7,40	15	6,50	9,00			
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T2	0,00		0,00	15		0,50		1,00	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T2	0		0	5				0,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T2	0		0	5				0,00	
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T2	31	32	33	5					
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T2	2		2	2	1,00	2,00			
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T2	0	1	2	2		200,00			
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				1,50	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	5		0,10			
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T2	31	33	36	5				50,00	
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T2	0,37	0,55	0,70	5		2,00			
TCEYCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÉN+TRICHLOROÉTH	µg/L	T2	0,13	0,21	0,28	2				10,00	
ATrz	ATRAZINE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	12				0,10	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T2	0,02	0,02	0,03	12				0,10	
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	12				0,10	
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	12				0,10	
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	12				0,10	
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,02	12				0,10	
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	12				0,10	
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	12				0,10	
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	12				0,10	
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	12				0,10	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T2	0,00	0,01	0,02	2				0,10	
PRPZ	PROPYZAMIDE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,03	12				0,10	
DFE	DIFLUFÉNICANIL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,01	12				0,10	
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	T2	0,03	0,05	0,07	2				0,50	
OXAFU	FLUFÉNACET OXA	µg/L	T2	0,00	0,00	0,01	12				0,10	
ESAFU	FLUFENACET ESA	µg/L	T2	0,00	0,01	0,08	12				0,10	
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,02	0,06	12				0,10	

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité max.	Représentativité du paramètre
-----------	----------------	------------------	-------------------------	-------------------------------

Nombre de dépassement des limites de qualité : 0

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité max.	Représentativité du paramètre
-----------	----------------	------------------	----------------------------	-------------------------------

Nombre de dépassement des références de qualité : 0

Conclusions Sanitaires

RAPPORT ANNUEL Année : 2021

Unité de gestion : BERNAY PRODUCTION

L'eau produite en 2021 est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **BERNAY DISTRIBUTION**

exploitée par BERNAY (MAIRIE)



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

SOMMAIRE

- Rapp_UGE 1 : présentation des réseaux de distribution ;
- Rapp_UGE 2 : état de la protection des captages ;
- Rapp_UGE 3 : statistique des analyses conformes aux limites de qualité sur les eaux prélevées au niveau des captages (CAP), points de mise en distribution (TTP) et en distribution (UDI). L'évaluation de la qualité de l'eau distribuée dans une unité de distribution prend en compte les résultats des analyses effectuées au point de mise en distribution (la fréquence des analyses effectuées sur eau brute étant beaucoup plus faible) et en distribution pour les paramètres représentatifs de l'ensemble de l'UDI (les paramètres dont les concentrations peuvent être influencées par la nature du réseau sont exclus de l'évaluation globale) ;
- Rapp_UGE 4 : statistique des résultats obtenus par paramètre avec les valeurs annuelles minimales, maximales, ainsi que la moyenne lorsque ce calcul est significatif. Concernant les pesticides, seules sont présentées les molécules mises en évidence régulièrement en 2020 dans le département de l'Eure et celles quantifiées dans l'un des ouvrages de cette unité de gestion ;
- Rapp_UGE 5 : dépassements des exigences de qualité pour les paramètres représentatifs de la zone de distribution ;
- Rapp_UGE 6 : résultats des analyses de chlorure de vinyle monomère effectuées en distribution et, le cas échéant, dépassements des exigences de qualité des paramètres influencés par la nature des canalisations en contact ;
- Rapp_UGE 7 : le cas échéant, résultats d'analyses effectuées en dehors du cadre du contrôle sanitaire, lors d'événements particuliers ;
- Rapp_UGE 8 : conclusion générale sur la qualité de l'eau distribuée sur cette unité de gestion.

Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité des eaux distribuées

Paramètres microbiologiques	entérocoques et Escherichia coli	La qualité bactériologique de l'eau est principalement évaluée par la recherche de germes témoins de contamination fécale : entérocoques et Escherichia coli. Leur mise en évidence, même en faible quantité, laisse suspecter la présence d'autres micro-organismes pathogènes pour l'homme.
Paramètres organoleptiques	aspect, couleur, odeur, saveur, turbidité	Ces paramètres sont appréciés directement par le consommateur qui assimile son ressenti à la qualité de l'eau consommée.
Paramètres physico-chimiques	pH	Ce paramètre mesure l'acidité ou l'alcalinité d'une eau. Dans l'eau potable, la valeur du pH résulte d'une relation complexe avec plusieurs autres paramètres (dioxyde de carbone, TH, TAC et température). Au pH dit d'équilibre (différent du pH neutre), l'eau n'est ni agressive, ni entartrante. Lorsque le pH est supérieur à 7,5, le potentiel de dissolution du plomb est plus faible.
	titre hydrotimétrique (TH)	Ce paramètre permet d'apprécier la dureté d'une eau. Il mesure la teneur en calcium et en magnésium de l'eau. En fonction de leur TH, les eaux peuvent être classées de la façon suivante : 0 à 15 °F : eau douce 15 à 30 °F : eau moyennement dure 30 à 40 °F : eau dure > à 40 °F : eau très dure Une eau dure peut engendrer des problèmes d'entartrage des installations et équipements. A l'inverse, une eau douce peut favoriser des phénomènes de corrosion.

Paramètres physico-chimiques	équilibre calco-carbonique	<p>Il s'agit de l'équilibre entre le bicarbonate de calcium, le CO₂ et le carbonate de calcium traduisant la propriété de l'eau à dissoudre ou précipiter les carbonates. Il est déterminé par le dosage des éléments majeurs de la balance ionique (TAC, calcium, magnésium, sodium, potassium, sulfates, chlorures, nitrates) et par la mesure in situ du pH et de la température dont il est dépendant. Cinq classes ont été définies pour l'exprimer :</p> <p>0 : eau incrustante ; 1 : eau légèrement incrustante ; 2 : eau à l'équilibre ; 3 : eau légèrement agressive ; 4 : eau agressive.</p> <p>L'eau est conforme lorsqu'elle est à l'équilibre ou légèrement incrustante (valeurs 1 et 2).</p>
Substances indésirables	nitrate	<p>Les nitrates constituent le stade final d'oxydation de l'azote. C'est la transformation des nitrates en nitrites dans l'organisme qui présente un risque potentiel toxique. Ceux-ci peuvent être à l'origine d'une maladie appelée méthémoglobinémie chez les jeunes sujets. Les populations les plus sensibles sont donc les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois.</p>
	ammonium	<p>La présence de cet élément chimique dans les eaux prélevée peut être naturelle (réduction des nitrates sous l'action de bactéries ou de sables contenant du fer) ou peut être l'indice d'une pollution par des rejets d'origine humaine ou industrielle. Sa présence dans l'eau distribuée indique une dégradation de l'eau en cours de distribution (stagnation d'eau trop longue dans le réseau).</p>
	carbone organique total (COT)	<p>La mesure du COT fournit une indication directe de la charge organique d'une eau. Une teneur importante en COT peut traduire une contamination de la ressource, sans précision sur la nature de cette contamination. La présence de matière organique dans l'eau peut engendrer une prolifération de micro-organismes et la production de composés halogénés indésirables en réaction avec le chlore.</p>
Substances indésirables	aluminium	<p>Les sels d'aluminium peuvent être utilisés comme agents de coagulation dans un processus de traitement destiné à abattre la turbidité : sa présence en concentration élevée dans les eaux distribuées peut résulter d'un dysfonctionnement du traitement mis en oeuvre.</p>
	fluorures (fluor)	<p>Le fluor en concentration modérée peut avoir des effets bénéfiques sur la santé en terme de prévention de la carie dentaire. Au-dessus de 0,5 mg/L de fluor, aucun apport complémentaire ne doit être effectué.</p>

	perchlorates	Les perchlorates sont utilisés dans de nombreuses applications industrielles, en particulier dans les domaines militaires et de l'aérospatiale. Ils sont très solubles dans l'eau et peuvent se retrouver dans l'environnement à la suite de rejets industriels, ou dans certaines zones ayant fait l'objet de combats pendant les guerres mondiales. Au-delà de 4 µg/L de perchlorates, la consommation de l'eau par les nourrissons de moins de 6 mois est déconseillée.
Substances toxiques	trichloroéthylène et tétrachloroéthylène	Ce sont des composés de la famille des organo-halogénés volatils. Ces substances sont issues des activités humaines, industrielles ou urbaines. Leurs concentrations dans les eaux de surface sont limitées du fait de leur volatilité, tandis que dans les eaux souterraines, elles tendent à s'accumuler. Ces substances proviennent généralement de rejets d'effluents industriels infiltrés dans le sol, notamment des industries de nettoyage à sec et de nettoyage des pièces métalliques.
Pesticides	pesticides	Sur les 341 molécules différentes recherchées, 45 ont été mises en évidence au moins une fois en 2021 dans une eau prélevée dans le département de l'Eure.

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITÉE en sortie de station de traitement-production (TTP).

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, le même exploitant et le même maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Unité de distribution (000263) : BERNAY CENTRE

Population desservie : 6000 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
BERNAY MASCRIER	000802	TTP	1	100%
LES BRUYERES	000105	CAP	2	
LATERAL F1	000106	CAP	2	
LATERAL F2	000107	CAP	2	
BERNAY ROGER GALLET	003994	TTP	2	

Communes alimentées :

- BERNAY Centre

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Unité de distribution (003995) : BERNAY SUD

Population desservie : 3940 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
BERNAY ROGER GALLET	003994	TTP	1	100%
LES BRUYERES	000105	CAP	2	

Communes alimentées :

- BERNAY Sud

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires:

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante. La date limite de régularisation a été fixée au 4 janvier 1997. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique étend cette obligation aux captages naturellement protégés, et permet aux sociétés privées de bénéficier d'une telle protection pour les captages antérieurs au 1er janvier 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage:

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été notifiés aux propriétaires, et que l'arrêté de D.U.P. a été annexé aux documents d'urbanisme (P.O.S., P.L.U.).

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'agence régionale de santé, prenez contact avec le service veille et sécurité sanitaire et environnementale de l'ARS, délégation territoriale de l'Eure.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE			
Nom	Type	Commune d'implantation	Date de délibération de la collectivité	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté de D.U.P.

Nom de l'unité de gestion : BERNAY DISTRIBUTION

Année : 2021

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse prend en compte l'ensemble des paramètres analysés.
Les conformités bactériologiques et chimiques sont calculées par rapport au respect des limites de qualité.

NB: C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme par dérogation

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : BERNAY CENTRE

	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	100 %	100 %	19

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
07/01/21	00151770	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C
19/01/21	00151921	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C
01/02/21	00152019	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C
04/02/21	00152041	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C
23/02/21	00152321	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C
02/03/21	00152370	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C
17/03/21	00152509	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C
30/03/21	00152634	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C
07/04/21	00152739	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C
06/07/21	00153555	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C
19/08/21	00154059	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C
06/09/21	00154259	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C
21/09/21	00154450	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C
29/09/21	00154499	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C
12/10/21	00154650	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C
08/11/21	00155011	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C
22/11/21	00155154	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Nom de l'unité de gestion : BERNAY DISTRIBUTION

Année : 2021

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : BERNAY CENTRE

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
06/12/21	00155330	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C
17/12/21	00155695	BERNAY	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE
Prélèvements effectués en : 2021

000263		BERNAY CENTRE									UDI	
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI	
PH	PH	unité pH	T	7,00	7,41	7,70	19	6,50	9,00			
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		1,04	19		2,00			
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	19				0,00	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	19				0,00	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	19		0,10			
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	29	34	39	19				50,00	

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité max.	Représentativité du paramètre
-----------	----------------	------------------	-------------------------	-------------------------------

Nombre de dépassement des limites de qualité : 0

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité max.	Représentativité du paramètre
-----------	----------------	------------------	----------------------------	-------------------------------

Nombre de dépassement des références de qualité : 0

**Liste des résultats d'analyses des paramètres influencés par la nature des canalisations en contact
(ensemble des résultats de chlorure de vinyle - résultats des prélèvements non conformes pour les autres paramètres)**

000263 BERNAY CENTRE

Date du prélèvement	Commune du prélèvement	Localisation du prélèvement	Paramètre	Valeur mesurée	Limite de qualité	Unité
19/08/2021	BERNAY	Hôtel de ville	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L
06/09/2021	BERNAY	Piscine	Chlorure de vinyl monomère	0,00	0,50	µg/L

Conclusions Sanitaires

RAPPORT ANNUEL

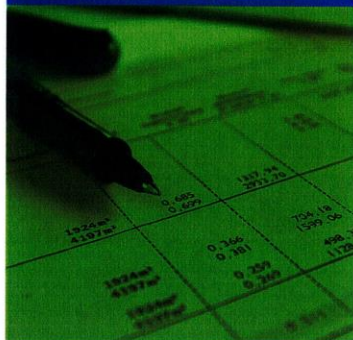
Année : 2021

Unité de gestion : BERNAY DISTRIBUTION

L'eau distribuée en 2021 est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Édition 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³ en 2021.

Les composantes du prix de l'eau :

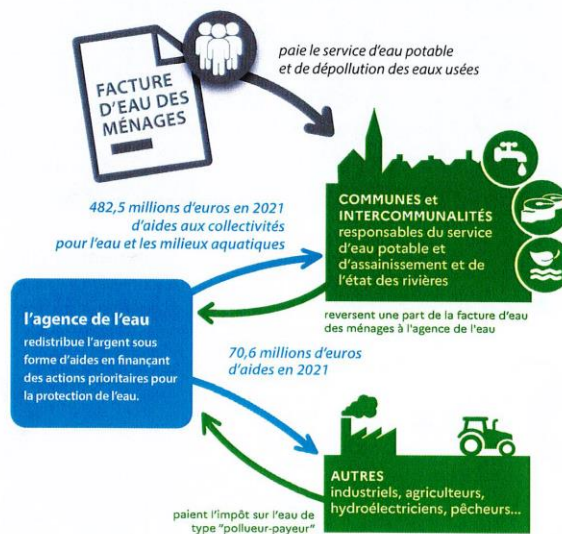
- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :

www.services.eaufrance.fr

Source : www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie
Étude sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'Etat (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Ed. avril 2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)*



ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées: parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité: moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m² à aménager.

LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment:

- végétaliser la ville;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

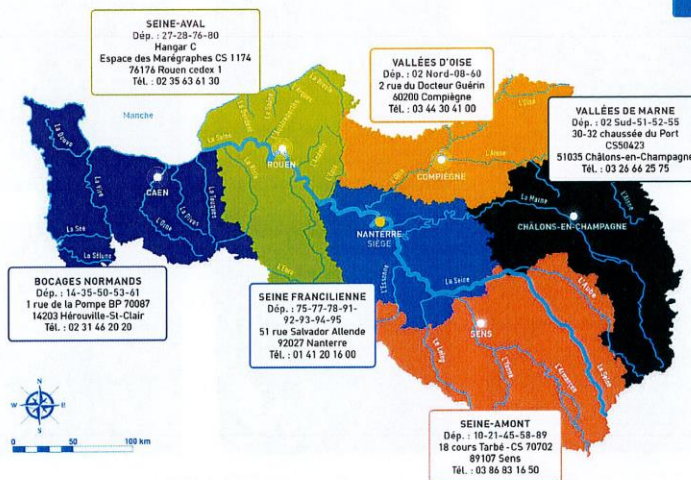
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie

du Morvan à la Normandie
Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

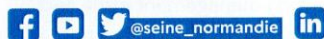
L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
eau
seine
NORMANDIE


<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr